

Arrêté relatif à l'admission sur liste d'aptitude aux fonctions
de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

La rectrice de l'académie de Lille

- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;
- **VU** le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- **VU** le décret n° 2015-1523 du 24 novembre 2015 modifiant le décret n° 91-1259 du 17 décembre 1991 créant une indemnité de responsabilité en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de chef de travaux ;
- **VU** la circulaire n° 2016-137 du 11 octobre 2016 parue au BOEN du 13 octobre 2016 portant sur les missions des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Vu les propositions du jury du 7 novembre 2023, les enseignants dont les noms suivent, appartenant aux corps des certifiés, des agrégés et des professeurs de lycée professionnel de l'enseignement public, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques pour une durée de trois ans.

AMRIR YAHYA	Certifié CN	Technique hospitalière
BADELEK JONATHAN	PLP CN	Génie électrique – Electrotechnique
BARRET OLIVIER	Certifié CN	Sciences physiques et chimiques
BERTRAND MAGALI	PLP CN	Génie mécanique
DACHICOURT DAVID	PLP CN	Génie civil – Construction et réalisation des ouvrages
HOUZIAUX JEAN JACQUES	Certifié HC	Economie et Gestion
LEENHARDT UGO	Certifié CN	Technologie

MONCHECOURT YOHANN

PLP HC

Génie industriel

NICOLAS AURÉLIE

Certifié CN

Economie et Gestion – Hôtellerie et restauration

PHILIPPE ALEXANDRA

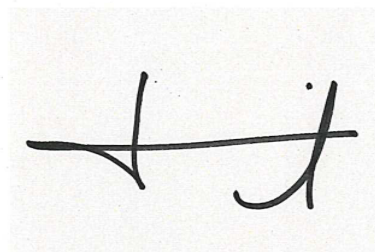
PLP CN

Peintures - revêtements

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site de l'académie.

Fait à Lille, le 08 novembre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie Cabuil', written on a light-colored rectangular background.

Valérie CABUIL